



COMMUNE DE CAMPLONG

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi quatorze avril à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

Noms	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
ADMANT René			x	CORNET Jean-Pierre
BERLAGUET Christian	x			
CORNET Jean-Pierre	x			
COSTE Bernard	x			
DANTE Mireille	x			
FABRE Marie-Josée	x			
PAYSAN Christophe	x			
RODHAIN Axel	x			
VERSOS Albert	x			

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2025

Le Conseil approuve le Procès-Verbal.

FINANCES

2. Délibération vote du CFU budget Mairie et budget Eau et Assainissement

Vu l'article 242 de la loi finances 2019 modifié par l'article 205 de finances 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu que la commune de Camplong remplit les prérequis du CFU

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	197 674,00 €	258 216,00 €	455 890,00 €
	Recettes réalisées	112 004,77 €	292 553,03 €	404 557,80 €
	Restes à réaliser	85 669,23 €	0 €	85 669,23 €

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	200 066.97 €	197 269.62 €	197 336.59 €
	Dépenses réalisées	196 388.32 €	239 418.72 €	135 807.04 €
	Restes à réaliser	6 097.82 €	0 €	6 097.82 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 84 383.55€	53 134.31€	- 81 249.24€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	2 392.94 €	238 053.62 €	240 446.59 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 81 990.61€	291 187.93 €	209 197.32 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 6 097.82 €	0 €	- 6 097.82 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 88 088.40 €	291 187.93€	203 099.50 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	11 444.61 €	14 435.17 €	25 879.78 €
	Recettes réalisées	9 797.00 €	14 435.17 €	24 232.17 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	12 767.37 €	15 194.43 €	27 961.80€
	Dépenses réalisées	19 683.14 €	13 546.82 €	33 229.96 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 8 886.14 €	588.35 €	- 8 997.79€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	51 322.76 €	159.26 €	52 082.02 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	51 436.62 €	1 647.61€	53 084.23€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	51 436.62 €	1 647.61 €	53 084.23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU 2024 de la commune de CAMPLONG.

3. Délibération affectation de résultat 2025

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal de la commune s'élève à la somme de **291 187.93 euros**. Il rappelle que l'exercice comptable 2024 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de **53 134.31 euros**. Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : **6 097.82 euros**, le Conseil Municipale décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé, arrêté au 31 décembre 2024 d'un montant de **291 187.93 euros** de la manière suivante :

Compte 002	:	188 643,44 €
Compte 1068	:	102 544,49 €

Déficit d'investissement :

Compte 001	:	81 990,61 €
------------	---	--------------------

4. Délibération vote des taux d'imposition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	41.55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	103.34 %
Taxe d'habitation :	13.56 %

5. Délibération vote Budget primitif Mairie

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : **454 660,16 €**

RECETTES : **454 660,16 €**

Compte 002: **188 643,44 €**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : **136 285,43 €**

RECETTES : **136 285,43 €**

Compte 001: **81 990,61 €**

Restes à réaliser dépenses investissement : **6 097,82 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif pour l'exercice 2025.

6. Délibération vote Budget primitif Eau

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : **19 044,43 €**

dont 002 : **1 647,61 €**

RECETTES : **19 044,43 €**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : **64 881,23 €**

RECETTES : **64 881,23 €**

dont 001 : **51 346,62 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif pour l'exercice 2025.

RESSOURCES HUMAINES

7. ADHÉSION A LA MISSION SECRÉTAIRE DE MAIRIE ITINÉRANT

Mr Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'une mission "secrétaire général(e) de mairie itinérant(e)", il expose au Conseil un rapport tendant à adhérer à la mission secrétaire de mairie itinérant du Centre de gestion de l'Hérault, créé par le Centre de gestion de l'Hérault le 1er janvier 2025.

Ce service est destiné à permettre aux communes de moins de 2 000 habitants de pouvoir disposer rapidement d'un secrétaire de mairie en cas d'indisponibilité du titulaire, d'accroissement d'activité ou, pour accompagner un nouvel agent dans sa prise de poste, pour lui confier tout ou partie des missions traditionnellement dévolues à ces professionnels ; qu'il s'agisse de la comptabilité, des finances, de la gestion des assemblées délibérantes, de l'état civil, de l'urbanisme, de l'accueil du public etc.

Cette prestation permet d'apporter une réponse immédiate dans la mesure de la disponibilité des agents du centre de gestion, garantissant que l'essentiel des besoins administratifs de Camplong seront servis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE Mr le maire :

- A signer la convention d'adhésion au service de secrétaires de mairie itinérants dans les conditions stipulées ci-dessus
- A procéder aux demandes de mise à disposition en cas de besoins, au coût stipulé par le Centre de gestion ;
- A prévoir les crédits afférents à l'utilisation de ce service.

TRAVAUX

8. DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une aide pour la rénovation de deux bâtiments communaux, la mise en place d'un éclairage de sécurité sur l'espace public, la réfection d'un ouvrage d'écoulement d'un pont.

Il présente le devis suivant :

SAS CAVAILLE	Pour un montant total de 4 565,00 € HT
FUMAT Franck	Pour un montant total de 3 450,00 € HT
TRAVESSET	Pour un montant total de 3 112,89 € HT
JANKOWSKI Franck	Pour un montant total de 2 804,18 € HT
TOTAL 13 932,07 € HT	

Le Conseil Municipal approuve la nécessité :

- De demander l'aide pour la réalisation des travaux ici détaillés
- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental le programme d'aides aux Communes Patrimoine et voiries pour une aide financière au taux le plus élevé possible.
- Donne autorisation à Monsieur Le Maire de signer les documents nécessaires au dossier.

INFORMATIONS

INAUGURATION DU NOUVEL ESPACE PUBLIC → 27 juin 10h30

FEU D'ARTIFICE 2025 → coût prévisionnel 2 300 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Maire
Monsieur COSTE Bernard

Le Secrétaire de séance
Monsieur CORNET Jean-Pierre

